

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Mardi, le 07 septembre 2021 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. La réunion débute à 19h00. Monsieur Adam Rousseau a motivé son absence.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Yvon Larochelle
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La directrice des services municipaux et secrétaire-trésorière adjointe :

Jacynthe Bourget

Il y a 06 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

**RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM,
DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau;
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
- 4.1 Adoption du procès-verbal du 09 août 2021;
- Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 09 août 2021;
- 5.0 MRC :
- Info 5.1 Suivi des rencontres du 12 et 25 août 2021;
- 6.0 Correspondance:
- 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 01 au 27 août 2021;
- 7.0 Administration générale :
- 7.1 Congrès annuel de la fédération québécoise des municipalités;
- 7.2 Rémunération du personnel électoral;
- 7.3 Politique sur la gestion des surplus et la création d'un fonds de stabilisation;
- Info 7.4 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2021;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 9.1 Rapport de conciliation des économies d'énergie;

- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Programme d'aide à la voirie locale 2021-2022 – chemins à double vocation;
 - 10.2 Acceptation des frais – réparations du Freightliner;
 - 10.3 Soumission : contrôle qualitatif des matériaux pour le dôme;
 - 10.4 Décompte no 2 – réhabilitation de la chaussée pavée sur une partie du rang 6;
 - 10.5 Financement temporaire affecté au règlement 2021-270;
 - 10.6 Marquage de la chaussée;
 - 10.7 Remplacement d'un égout pluvial;
 - 10.8 Abrasifs pour la réserve d'hiver;
 - 10.9 Sel de déglaçage;
 - 10.10 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement et accélération;
 - 10.11 Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains – demande de prolongation de délai;
 - 10.12 Programme d'amélioration du réseau routier local 2021;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Appel d'offres public - exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;
 - 11.2 Réparation de 2 pompes;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;
 - 13.2 Offre de services professionnels - parc des Pionniers;
 - 13.3 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 700 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers;
 - 13.4 Offre de services professionnels - bâtiment de services au parc des Pionniers;
 - 13.5 Éclairage du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;
 - 13.6 Zumba - location annuelle du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;
 - 13.7 Demande de location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade – Maison de la famille Les Arbrisseaux;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

195-09.2021 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice des services municipaux et secrétaire-trésorière adjointe soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE le point 13.3 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 700 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers soit reporté.

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

196-09.2021 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 09 août 2021 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 09 août soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR

4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 09 AOÛT 2021

La directrice des services municipaux et secrétaire-trésorière adjointe ne résume aucun dossier.

5.1 SUIVI DES RENCONTRES DU 12 ET 25 AOÛT – MRC

Monsieur le maire résume le dossier pour l'acceptation de deux MRC en Estrie.

197-09.2021 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 01 AU 27 AOÛT 2021

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 01 au 27 août 2021.

ADOPTION : 5 POUR

198-09.2021 7.1 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que Messieurs les Conseillers Michel Frappier, Claude Paulin et Adam Rousseau soient inscrits au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 30 septembre au 03 octobre 2021;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription de 685,00\$ par participant excluant les taxes ;

ET QUE les frais afférents leurs soient remboursés tout en respectant le budget total de 9 000,00\$ incluant les inscriptions.

ADOPTION : 5 POUR

199-09.2021 7.2 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT les élections municipales du 07 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les élections et référendums prévoit que le conseil municipal peut fixer la rémunération du personnel électoral en adoptant une résolution en ce sens afin de s'assurer que les tarifs permettent de recruter facilement le personnel requis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à la majorité des

conseillers d'autoriser les tarifs suivants pour l'élection générale du 07 novembre prochain, à savoir :

Présidente d'élection

1)	Rémunération sans scrutin :	1 700,00\$
2)	Rémunération avec scrutin, par jour :	1 500,00\$

Secrétaire d'élection

Le 3/4 de la rémunération de la présidente d'élection

Scrutateur

20,50\$/heure pour la journée du vote par anticipation
20,50\$/heure pour la journée du scrutin

Secrétaire du bureau de vote

19,50\$/heure pour la journée du vote par anticipation
19,50\$/heure pour la journée du scrutin

Président de la table de vérification

19,00\$/heure pour la journée du vote par anticipation
19,00\$/heure pour la journée du scrutin

Membre de la table de vérification

18,00\$/heure pour la journée du vote par anticipation
18,00\$/heure pour la journée du scrutin

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre

21,50\$/heure pour la journée du vote par anticipation
21,50\$/heure pour la journée du scrutin

Personne de la commission de révision

19,00\$ l'heure

Préposé à la désinfection

15,00\$ l'heure

Séance de formation

30,00\$ par séance

Allocation de kilométrage

0,50\$ du kilomètre

ET QUE la municipalité assume les coûts pour les repas du personnel électoral.

ADOPTION : 5 POUR

200-09.2021 7.3 POLITIQUE SUR LA GESTION DES SURPLUS ET LA CRÉATION D'UN FONDS DE STABILISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la version finale de la politique sur la gestion des surplus et la création d'un fonds de stabilisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique sur la gestion des surplus et la création d'un fonds de stabilisation ;

ET D'autoriser la directrice générale à transférer une somme de 100 000\$ provenant du surplus accumulé non affecté au fonds de stabilisation.

ADOPTION : 5 POUR

7.4 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 AOÛT 2021

La directrice des services municipaux et secrétaire-trésorière adjointe résume le rapport préliminaire des activités de fonctionnement au 31 août 2021. Les revenus sont de 2 786 875,71\$ comparativement à un budget de 3 447 671,00\$. Les dépenses sont de 1 871 063,98\$ sur un budget de 3 300 171,00\$. Les immobilisations sont de 1 059 218,44\$ versus un budget de 52 500,00\$, ce qui représente un déficit de 143 406,71\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1.0 Monsieur Jacques Dion commente la demande de changement de nom de l'Estrie pour les Cantons de l'Est. Il aimeraient que les élus mettent un drapeau du Québec lors de la fête nationale.
- 2.0 Monsieur René Lapierre questionne le report de l'avis de motion concernant le point 13.3. Monsieur le maire répond.
- 3.0 Monsieur Renald Lapierre questionne le délai des travaux du Rang 6. La directrice des services municipaux et secrétaire-trésorière adjointe répond.
- 4.0 Monsieur Renald Lapierre commente le niveling du Rang 6.

201-09-2021 9.1 RAPPORT DE CONCILIATION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport de conciliation des économies d'énergie de la conversion du réseau d'éclairage public au DEL pour la période du 01 juin 2020 au 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la performance en économies monétaires réalisées par la conversion des luminaires au DEL est de 100% ;

CONSIDÉRANT les termes de l'entente contractuelle avec Énergère quant à la garantie de performance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 6983 au montant de 3 047,11\$ avant taxes à la compagnie Énergère à titre de 1^{ère} tranche de la garantie de performance ;

D'accepter la proposition d'Énergère et autoriser le paiement d'un montant de 2 986,17\$ avant taxes à titre de 2^e et dernière tranche de la garantie de performance ;

ET QUE cette dépense totale de 6 033,28\$ avant taxes non prévue au budget 2021 soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 5 POUR

202-09-2021 10.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2022 – CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ou les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021 en cours.

Noms des chemins sollicités	longueur à compenser (km)	ressource transportée	nombre de camions chargés par année
Chemin de la Rivière Sud	5,1 kilomètres	minières	± 1000
Chemin de la Rivière Nord	4,0 kilomètres	minières	± 1000

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande au ministère des Transports, une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnées, et ce, sur une longueur totale de 9,1 kilomètres.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire donne des explications sur les chemins à double vocation.

203-09.2021 10.2 ACCEPTATION DES FRAIS – RÉPARATIONS DU FREIGHTLINER

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé par une correspondance interne du 18 août 2021 des réparations mécaniques requises sur le camion Freightliner ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de procéder aux réparations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser les réparations mécaniques sur le camion Freightliner à être effectuées par Tardif Diesel Inc. et selon les soumissions suivantes :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - CT07548 joint d'étanchéité | 2 466,33\$ incluant les taxes |
| - CT07557 système d'assèchement de l'air et système d'urée | 3 282,06\$ incluant les taxes |
| - CT07569 collets | 274,98\$ incluant les taxes |
| - CT07581 6 injecteurs et lignes à diesel | 12 815,05\$ incluant les taxes |

ET QUE ces dépenses non prévues au budget 2021 totalisant 18 838,42\$ soient assumées par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 5 POUR

204-09.2021 10.3 SOUMISSION : CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE DÔME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) soumission pour le contrôle de la qualité des matériaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission du 24 août 2021 de la compagnie Solmatech inc. au montant de 22 990,98\$ incluant les taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la construction du dôme ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2021-274 décrétant une dépense et un emprunt de 1 050 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire commente le dossier de la construction du dôme suite à une plainte déposée au ministère de l'Environnement.

205-09.2021 10.4 DÉCOMPTE NUMÉRO 2 – RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE PAVÉE SUR UNE PARTIE DU RANG 6

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 118-05.2021;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande un deuxième versement en référence au décompte progressif numéro 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 930 954,35\$ incluant les taxes à la compagnie Eurovia Québec Construction inc., selon les détails du décompte progressif numéro 2 du 31 août 2021 pour les travaux de réhabilitation de la chaussée pavée sur une partie du rang 6;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2021-270 décrétant une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'un égout pluvial et réhabilitation de la chaussée pavée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

ADOPTION : 5 POUR

206-09.2021 10.5 FINANCEMENT TEMPORAIRE AFFECTÉ AU RÈGLEMENT 2021-270

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu l'approbation du règlement 2021-270 décrétant une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'un égout pluvial et réhabilitation de la chaussée pavée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT les travaux en cours pour les travaux de la chaussée pavée sur le rang 6 ;

CONSIDÉRANT QUE le financement par le ministère des Finances doit être effectué après le décompte final des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de procéder à un financement temporaire au montant maximal de 1 615 000\$ auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François pour une période maximale de douze (12) mois au taux préférentiel ;

ET QUE le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

207-09.2021 10.6 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le marquage de la chaussée, à savoir ;

	Prix ligne de rive (sans taxes)	Prix ligne centrale (sans taxes)
Marquage Traçage Québec	0,23\$/m.l.	0,30\$/m.l.
Publiforme	0,29\$/m.l.	0,38\$/m.l.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Marquage Traçage Québec au montant de 2 580,00\$ excluant les taxes pour le marquage du lignage central sur environ 8 600 mètres linéaires des chemins de la Rivière Sud et Nord.

ADOPTION : 5 POUR

208-09.2021 10.7 REMPLACEMENT D'UN ÉGOUT PLUVIAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un troisième appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un égout pluvial à l'intersection des rues Simard et Labbé dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) soumission, soit celle de Excavation Rouleau inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être effectués selon le devis technique préparé par Les Services EXP inc. en date du 11 mars 2021, dossier SHE-21001391-A0 ;

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 042-02.2021 autorisant la surveillance des travaux par la firme d'ingénieurs EXP ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Excavation Rouleau Inc. le contrat pour le remplacement d'un égout pluvial à l'intersection des rues Simard et Labbé au tarif horaire de 145,00\$ pour une pelle de 20 tonnes et au tarif horaire de 60,00\$ pour la manœuvre ;

D'autoriser le remboursement des conduites, regards, cadres et grilles, matériaux granulaires, frais pour la réfection des lieux et la signalisation afin d'effectuer ce remplacement d'un égout pluvial à l'intersection des rues Simard et Labbé ;

ET D'autoriser la directrice des services municipaux et des communications à faire effectuer le pavage.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire donne des explications.

209-09.2021 10.8 ABRASIFS POUR LA RÉSERVE D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) soumissions pour la fourniture de 2 000 tonnes d'abrasifs pour la réserve d'hiver, à savoir ;

	Prix non-livré (sans taxes)	Prix livré (sans taxes)
Excavation Yvon Benoît	8,50\$/tonne	11,95\$/tonne
Transport Jim Coddington inc.	9,45\$/tonne	12,95\$/tonne
Sintra	11,00\$/tonne	21,56\$/tonne
A. Préfontaine	8,50\$/tonne	12,50\$/tonne

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Excavation Yvon Benoît au montant de 23 900,00\$ excluant les taxes pour la fourniture et livraison de 2 000 tonnes d'abrasifs ; lesquels matériaux doivent être conformes aux normes du ministère des Transports;

QUE la dépense reliée à l'achat de 1 130 tonnes d'abrasifs soit assumée par le contrat 850919640 du ministère des Transports, la différence de 870 tonnes étant requises pour l'entretien des chemins municipaux pour l'hiver 2021-2022 ;

ET QUE le transport de ces 2 000 tonnes d'abrasifs soit effectué avant le début de la saison contractuelle du ministère des Transports, soit le 11 octobre 2021.

ADOPTION : 5 POUR

210-09.2021 10.9 SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement signé avec le ministère des Transports prévoit que l'approvisionnement de sel de déglaçage doit s'effectuer auprès du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat estime un besoin normalisé d'environ 340 tonnes incluant le sel à être mélangé à la réserve d'abrasifs ;

CONSIDÉRANT QUE le besoin en sel de déglaçage pour les chemins municipaux est estimé à 100 tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions pour la fourniture de 100 tonnes de sel de déglaçage, à savoir ;

	Prix livré (sans taxes)
Sels Warwick	105,00\$/tonne
Sel Frigon	96,00\$/tonne
Sable Marco	92,06\$/tonne

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le chef d'équipe aux travaux publics à commander jusqu'à 340 tonnes de sel de déglaçage requis pour l'entretien des chemins d'hiver désignés au contrat du ministère des Transports ;

QUE cette dépense au coût de 118,23\$ la tonne de sel de déglaçage livrée soit assumée par le contrat 850919640 du ministère des Transports pour un montant estimé de 40 198.20\$ excluant les taxes ;

ET D'AUTORISER la directrice des services municipaux et des communications à commander 100 tonnes de sel de déglaçage pour les chemins municipaux auprès de la compagnie Sable Marco au coût de 92,06\$ la tonne livrée.

ADOPTION : 5 POUR

211-09.2021 10.10 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée en date du 01 septembre 2021 du coût des travaux du Rang 2 Est et du Rang 2 Ouest.

CONSIDÉRANT QUE le chargé du projet de la municipalité, Madame Sylvie Champagne, directrice générale agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTION : 5 POUR

212-09.2021 10.11 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI

CONSIDÉRANT l'annonce du 14 juillet 2021 d'une aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière peut atteindre un montant maximal de 35 375\$ pour le projet de réalisation de l'apaisement de la circulation dans un parcours scolaire en bordure de la rue de l'Église près de l'école de l'Arc-en-Ciel ;

CONSIDÉRANT QU'à moins d'avis contraire, les travaux doivent être réalisés au cours de l'année financière pour laquelle l'aide financière a été accordée, à savoir le 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT les négociations en cours pour l'acquisition de trois (3) parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne pourront débuter avant que l'acquisition de ces trois (3) parcelles de terrain ne soit conclue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports du Québec une prolongation de délai afin de réaliser les travaux d'apaisement de la circulation dans un parcours scolaire en bordure de la rue de l'Église près de l'école de l'Arc-en-Ciel dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains avant le 31 octobre 2022.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire donne des explications.

213-09.2021 10.12 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2021

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 101-04.2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux effectués quant au rapiéçage d'une partie de la rue Chabot, à partir de la côte Chabot est moins élevé que l'annonce de l'aide

financière en date du 07 juin 2021 de 20 000\$ pour des travaux d'amélioration du réseau routier local ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que les priorités de voirie pour l'année 2021 soient les suivantes :

- . rapiéçage d'une partie de la rue Chabot, à partir de la côte Chabot ;
- . rapiéçage d'une partie de l'extrémité de la rue Chabot, près du numéro civique 471 ;
- . rechargement de gravier sur les rangs 5, 6 et 7.

ET QUE les termes de la résolution 101-04.2021 soient ainsi modifiées.

ADOPTION : 5 POUR

214-09.2021 11.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC - EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées vient à échéance le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la section technique du document d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public concernant l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

ADOPTION : 5 POUR

215-09.2021 11.2 RÉPARATION DE DEUX POMPES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des 2 soumissions concernant la réparation de 2 pompes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité d'accepter la soumission 15521 du 06 août 2021 de la compagnie Les Pompes R. Fontaine au montant de 3 843,86\$ incluant les taxes pour la réparation d'une pompe Flyght de recharge;

D'accepter la soumission 15893 du 06 août 2021 de la compagnie Les Pompes R. Fontaine au montant de 3 838,83\$ incluant les taxes pour la réparation d'une pompe Flyght de recharge pour un des aérateurs ;

ET QUE cette dépense totalisant 7 682,69\$ incluant les taxes soit assumée par la réverse « Égout ».

ADOPTION : 5 POUR

12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

216-09.2021 13.1 GESTIONNAIRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

*** Monsieur le Conseiller Yvon Laroche se retire de toute discussion et vote.

CONSIDÉRANT les termes de l'entente de gestion du CCFGL venant à échéance le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Madame Maryse Laroche est intéressée à poursuivre la gestion du CCFGL ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service de Madame Laroche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à la majorité des conseillers de nommer Madame Maryse Laroche, gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour l'année 2022 selon les termes du contrat à être signé par Monsieur le Maire, Gérard Messier et Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et des communications.

ADOPTION : 4 POUR

217-09.2021 13.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 073-03.2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a réévalué l'estimé des coûts du projet de réaménagement du parc des Pionniers, incluant les honoraires professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels du 19 février 2021 de la Fédération québécoise des municipalités au montant de 72 150,00\$ excluant les taxes pour le projet de réaménagement du parc des Pionniers ;

QUE cette dépense non prévue au budget 2021 soit assumée par le surplus accumulé non affecté ;

ET QUE les termes de la résolution 073-03.2021 soit ainsi modifiée.

ADOPTION : 5 POUR

*** **13.3 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 700 000\$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES PIONNIERS**

Le point est reporté.

218-09.2021 13.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – BÂTIMENT DE SERVICES AU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire présenter une demande de subvention au programme « Réfection et construction des infrastructures municipales » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels pour le projet de construction d'un nouveau bâtiment de services au parc des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels du 06 août 2021 de la Fédération québécoise des municipalités au montant de 41 500,00\$ excluant les taxes pour le projet de construction d'un nouveau bâtiment de services au parc des Pionniers ;

ET QUE cette dépense non prévue au budget 2021 soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire donne des explications.

219-09.2021 13.5 ÉCLAIRAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission 2364 du 09 août 2021 quant à la modification de l'éclairage intérieur du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande également de procéder à la conversion des ampoules des luminaires sur rail ainsi que l'éclairage extérieur au DEL ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au Budget 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de l'option 2 de la soumission 2364 du 09 août 2021 de la compagnie Lignes Électriques FJS au montant de 3 435,50\$ excluant les taxes pour la modification de l'éclairage intérieur du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

ET d'autoriser Lignes Électriques FJS à procéder à la conversion des ampoules des luminaires sur rail ainsi que la modification de l'éclairage extérieur au DEL.

ADOPTION : 5 POUR

220-09.2021 13.6 ZUMBA – LOCATION ANNUELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande du 23 août 2021 de la responsable des cours de Zumba ;

CONSIDÉRANT QUE les cours sont donnés de la mi-septembre à la mi-décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2019-255 décrétant les tarifs de location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de la responsable des cours de Zumba d'acquitter au

prorata des mois utilisés en 2021, la location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade en cette période exceptionnelle de pandémie.

ADOPTION : 5 POUR

221-09-2021 13.7 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CCFGL – MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des correspondances du 27 août et 02 septembre 2021 de la Maison de la famille Les Arbrisseaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour les sept (7) activités de bébé en action du 28 octobre au 09 décembre 2021 ;

QUE la Maison de la famille Les Arbrisseaux assument les frais d'entretien ménager pour une somme de 250\$ pour l'ensemble des sept (7) activités ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 5 POUR

**COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION
COMPTES A PAYER DU 10 AOÛT au 06 SEPTEMBRE 2021**

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn. Nom	Montant
202100523 (I)	8993		2021-08-20	37 HYDRO-QUEBEC	2 127,39 \$
202100524 (I)	8994		2021-08-17	37 HYDRO-QUEBEC	679,02 \$
202100525 (I)	8995		2021-08-17	51 BELL MOBILITE	96,50 \$
202100527 (I)	8997		2021-08-31	276 REVENU DU Canada	5 528,92 \$
202100528 (I)	8998		2021-08-31	278 REVENU DU QUEBEC	13 802,19 \$
Total des paiements					22 234,02 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2021

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn. Nom	Montant
202100529 (I)	8999		2021-09-08	8 INFOTECH	281,69 \$
202100530 (I)	9008		2021-09-08	24 BELL Canada	682,65 \$
202100531 (I)	9024		2021-09-08	34 FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	10 841,76 \$
202100532 (I)	9029		2021-09-08	38 IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	213,85 \$
202100533 (I)	9046		2021-09-08	42 PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	253,15 \$
202100534 (I)	9053		2021-09-08	53 SUPERIEUR PROPANE INC.	119,57 \$
202100535 (I)	9055		2021-09-08	54 TARDIF DIESEL INC.	16 810,78 \$
202100536 (I)	9000		2021-09-08	55 ASSOCIATION DES DIRECTEURS	458,75 \$
202100537 (I)	9020		2021-09-08	68 EDITIONS JURIDIQUES F.D.	98,88 \$
202100538 (I)	9009		2021-09-08	72 BIBLIOTHEQUE MICHELINE-GILBERT	2 750,00 \$
202100539 (I)	9036		2021-09-08	96 LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	197,77 \$
202100540 (I)	9052		2021-09-08	99 SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE	35,10 \$
202100541 (I)	9042		2021-09-08	143 MINISTRE DES FINANCES	98 428,00 \$
202100542 (I)	9032		2021-09-08	169 JUHOULE	174,61 \$
202100543 (I)	9027		2021-09-08	201 GREAT WEST	3 804,05 \$
202100544 (I)	9031		2021-09-08	229 J. ANCTIL INC.	36,75 \$
202100545 (I)	9037		2021-09-08	233 LOCATION WINDSOR	906,69 \$
202100546 (I)	9025		2021-09-08	235 FONDATION DU CHUS	200,00 \$
202100547 (I)	9026		2021-09-08	275 FONDS INFORMATION sur le territoire	55,00 \$
202100548 (I)	9047		2021-09-08	277 RETRAITE QUÉBEC	723,42 \$
202100549 (I)	9050		2021-09-08	300 SANI ESTRIE INC.	8 896,83 \$

202100550 (I)	9014	2021-09-08	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	161,07 \$
202100551 (I)	9044	2021-09-08	454	ORIZON MOBILE	178,95 \$
202100552 (I)	9043	2021-09-08	456	MORIN MARC	3 213,55 \$
202100553 (I)	9013	2021-09-08	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	457,40 \$
202100554 (I)	9045	2021-09-08	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	2 952,02 \$
202100555 (I)	9054	2021-09-08	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	366,99 \$
202100556 (I)	9040	2021-09-08	536	MEGABURO	225,62 \$
202100557 (I)	9039	2021-09-08	723	MARCHE ST-FRANCOIS	558,00 \$
202100558 (I)	9041	2021-09-08	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
202100559 (I)	9056	2021-09-08	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	392,88 \$
202100560 (I)	9015	2021-09-08	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	218,04 \$
202100561 (I)	9034	2021-09-08	950	LEBLOND MARIO	1 109,25 \$
202100562 (I)	9019	2021-09-08	965	DUPUIS MARYSE	83,16 \$
202100563 (I)	9003	2021-09-08	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	2 806,57 \$
202100564 (I)	9002	2021-09-08	1066	ATELIER LAVOIE	957,24 \$
202100565 (I)	9022	2021-09-08	1084	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	930 954,35 \$
202100566 (I)	9001	2021-09-08	1090	ASSOCIATION DU LAC TOMCOD	1 136,14 \$
202100567 (I)	9035	2021-09-08	1117	LES SERVICES EXP INC.	26 919,40 \$
202100568 (I)	9028	2021-09-08	1161	GROUPE ADE ESTRIE INC	2 638,68 \$
202100569 (I)	9007	2021-09-08	1168	BEAUDIN JOANIE	100,00 \$
202100570 (I)	9057	2021-09-08	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	48,27 \$
202100571 (I)	9048	2021-09-08	1242	ROY ALEXANDRE	133,31 \$
202100572 (I)	9018	2021-09-08	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	489,08 \$
202100573 (I)	9023	2021-09-08	1307	EXCAVATION YVON BENOIT	207,64 \$
202100574 (I)	9011	2021-09-08	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	466,88 \$
202100575 (I)	9033	2021-09-08	1357	LAROCHELLE MARYSE	427,60 \$
202100576 (I)	9010	2021-09-08	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	1 074,45 \$
202100577 (I)	9012	2021-09-08	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	592,64 \$
202100578 (I)	9005	2021-09-08	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	390,88 \$
202100579 (I)	9021	2021-09-08	1402	ENERGERE INC.	6 936,77 \$
202100580 (I)	9030	2021-09-08	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	510,30 \$
202100581 (I)	9016	2021-09-08	1417	COUCHE-TARD 1112	595,65 \$
202100582 (I)	9004	2021-09-08	1418	BANQUE DE MONTREAL - BMO	419,08 \$
202100583 (I)	9051	2021-09-08	1480	SINTRA OUEST	8 757,99 \$
202100584 (I)	9006	2021-09-08	1482	BARNABE FRANCOEUR LAURIE	24,10 \$
202100585 (I)	9049	2021-09-08	1483	S.O.S. POMPES PIECES EXPERT	2 217,96 \$
202100586 (I)	9017	2021-09-08	1484	DÉFI POLYTECK	172,46 \$
202100587 (I)	9038	2021-09-08	1485	MAHEU PROTECTION PARISITAIRE	143,72 \$

Total des paiements 1 145 053,38 \$

Mackep -302,24 \$

Total des paiements 1 144 751,14\$

SALAIRS PAYÉS – 1077488618-RP-0001 **22 020.56\$**
SALAIRS PAYÉS – 1077488618-RP-0002 **6 881.49\$**

222-09-2021 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 07 septembre 2021 au montant de 1 144 751,14\$:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

223-09.2021 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h51.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et secrétaire-trésorière adjointe.

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 14 septembre 2021

A une séance ordinaire du 07 septembre 2021 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Gérard Messier, Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun.

Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

216-09.2021 13.1 GESTIONNAIRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

*** **Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle se retire de toute discussion et vote.**

CONSIDÉRANT les termes de l'entente de gestion du CCFGL venant à échéance le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Madame Maryse Larochelle est intéressée à poursuivre la gestion du CCFGL ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service de Madame Larochelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à la majorité des conseillers de nommer Madame Maryse Larochelle, gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour l'année 2022 selon les termes du contrat à être signé par Monsieur le Maire, Gérard Messier et Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et des communications.

ADOPTION : 4 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Sylvie Champagne,
Directrice générale secrétaire-trésorière